



Les évêques réunis en Assemblée plénière ont approuvé le nouveau *Texte national d'orientation de la catéchèse*

Lourdes, mercredi 9 novembre 2005. Les évêques réunis en Assemblée plénière du 4 au 9 novembre 2005 à Lourdes, ont approuvé le *texte national d'orientation de la catéchèse en France*. Ce texte est destiné aux prêtres, aux diacres, aux responsables de la catéchèse, aux catéchistes. Il prend acte de la situation d'évangélisation et souvent de première évangélisation dans lequel se fait la catéchèse.

Le *Texte national d'orientation de la catéchèse en France* cherche à répondre à la recommandation du *Directoire général pour la catéchèse* - publié en 1997 et norme pour l'Église universelle - de mettre en œuvre des orientations adaptées à la situation de chaque pays.

Son objet est donc d'exposer les principes d'une nouvelle organisation de la catéchèse en France. Ce n'est pas un catéchisme : pour l'exposé des contenus de la foi, il renvoie au *Catéchisme de l'Église catholique*, à son *Abrégé*, et au *Catéchisme pour adultes des évêques de France*.

Le *Texte national d'orientation de la catéchèse en France*, voté par l'Assemblée plénière, précise les grandes convictions et les points d'attention qui doivent guider la proposition catéchétique. Destiné à fournir le cadre de référence de la catéchèse, le texte sera envoyé dans les prochains jours à Rome, à la Congrégation pour le clergé, en vue de son approbation (ou *recognitio*), préalable à sa promulgation par la Conférence et à toute publication.

Le texte met l'accent sur les points suivants :

- La connaissance du Christ,
- La référence aux textes de la Bible,
- La prière, la célébration et la vie sacramentelle,
- L'insertion dans l'Église et dans la vie de la communauté chrétienne,
- Le cheminement pour vivre en fidélité à l'Évangile.

L'Assemblée a également adopté un ensemble de *Propositions pour l'organisation catéchétique*, afin d'accompagner les mises en œuvre.

Ces propositions développent les axes suivants :



p. 2/2

- Une catéchèse par âges et étapes de la vie ;
- Une catéchèse par milieu de vie (famille, école, ...)
- Une catéchèse adossée à l'année liturgique ;
- Une catéchèse organisée pour répondre à la demande de sacrements ;
- Une catéchèse intégrée au projet pastoral diocésain.

La Commission épiscopale de la catéchèse et du catéchuménat, présidée depuis juin 2005 par Mgr Christophe Dufour, évêque de Limoges, a reçu commande de l'Assemblée pour élaborer les outils nécessaires et répondre aux besoins des diocèses.

Le travail de repositionnement de la catéchèse s'inscrit dans le fil de l'analyse développée dans *La lettre aux catholiques de France*, qui décrivait un contexte culturel et ecclésial marqué par la rupture de transmission et la perte de mémoire. Il s'est fait en plusieurs étapes.

Début 2003, le document *Aller au cœur de la foi*, diffusé à plus de 100 000 exemplaires, a permis d'associer les catholiques, et en particulier les équipes diocésaines, à la réflexion.

Le travail sur la catéchèse a fait l'objet de plusieurs débats entre les évêques, en particulier au cours des Assemblées plénières de novembre 2002, novembre 2004 et novembre 2005.

La Conférence des évêques de France réunit deux fois par an les évêques français en Assemblée plénière. La Conférence des évêques de France est organisée en commissions épiscopales et conseils, lieux du travail entre évêques. Un Conseil permanent, composé de 10 évêques se réunit 10 fois par an pour préparer et appliquer les décisions de l'Assemblée plénière. Le président de la Conférence des évêques est actuellement Mgr Jean-Pierre Ricard, archevêque de Bordeaux. Les vice-présidents sont Mgr Georges Pontier et Mgr Jean-Louis Papin. Le Secrétariat général de la Conférence des évêques assure un rôle de coordination. Les Services nationaux soutiennent le travail des évêques. Secrétariat général et Services nationaux seront regroupés fin 2006 dans la Maison de la Conférence des évêques de France à Paris.